

# **Comptes 2004**

## **Rapport de la commission financière**

### **Séance du mardi 22 mars**

#### **Personnes présentes :**

Mmes et MM.	Katia Babey Falce (rapport)	Sylvia Morel (présidente)
	Pierre-Alain Borel	Daniel Musy
	Annie Clerc-Birambeau	Alain Parel
	Alex Fischli	Pierrette Ummel
	Patrick Herrmann	André Schreyer
	Jean-Charles Legrix	Jean-Pierre Veya

Chef du service  
financier                      René Barbezat

Conseil communal	Claudine Stähli-Wolf	Laurent Kurth
	Didier Berberat	Michel Barben
	Pierre Hainard	

#### **Personnes excusées :**

MM.	Laurent Iff	Philippe Lagger
	Théo Bregnard	

### **Introduction :**

Un point du règlement de la Commission financière est discuté : l'article 1<sup>er</sup> al. 2 précise qu' « au début de chaque exercice annuel la Commission désigne son bureau... ». Le point litigieux est de fixer le début de l'exercice. Après un rapide tour de table, il est décidé que le bureau sera réélu après les comptes. Madame Morel reste Présidente et nous l'en remercions.

### **Discussion générale sur la situation financière de la Ville :**

Mme Claudine Stähli-Wolf, Présidente de la Ville et M. Laurent Kurth, Directeur des finances, de l'économie et de l'urbanisme, procèdent à la présentation générale du bouclage des comptes et de l'analyse du Conseil communal sur la base des documents reçus (note et communiqué de presse). Ces éléments seront résumés dans un rapport adressé au Conseil général pour le mois d'avril (compte tenu du traitement antérieur du rapport relatif au coefficient fiscal par le Conseil général, certains des points qui vont suivre peuvent apparaître comme redondants).

## **L'analyse du Conseil communal se résume en quelques points forts :**

1° Les recettes fiscales sont inférieures de 7 millions par rapport au budget, l'ancien Conseil communal avait parié sur la reprise économique qui ne s'est que partiellement réalisée. La situation financière est préoccupante, c'est pour cela que le Conseil communal entend proposer une hausse de l'indice fiscal de 100 à 105 points.

2° En plus de la hausse d'impôts, il faudra **réaliser des économies** :

**2005** : 2 millions grâce à des économies en cours ou à l'étude.

**2006** : 2 millions par le biais de nouvelles économies à rechercher, qui devraient être annulés par une baisse prévisible des rentrées fiscales de l'ordre de 2 millions .

**2007 et 2008** : 3 millions escomptés par année, par le biais de mesures prises par le Conseil communal pour stimuler la croissance démographique et une hausse des revenus, cumulés à de nouvelles économies.

Malgré ces mesures d'économies, il manquera **24 millions en fin de législature** et ce après épuisement des réserves, c'est pourquoi la hausse de l'indice fiscal est une nécessité.

3° Les **dépenses sont bien maîtrisées**, mais entre l'augmentation des charges facturées par l'Etat et surtout des rentrées fiscales basses, la Ville se doit de trouver des solutions. Il est à noter que malgré le fait que La Chaux-de-Fonds ait un grand nombre d'entreprises établies sur son territoire, l'impôt sur les personnes morales reste très inférieur à Neuchâtel par exemple.

4° **Le programme de législature** qui a été accepté par le Conseil général va être difficile à tenir, mais nous ne pouvons pas nous replier sur nous-mêmes. Nous devons continuer à investir dans des domaines porteurs pour l'image de la Ville et surtout continuer à œuvrer pour une qualité de vie digne de la 3<sup>ème</sup> ville de Suisse romande.

## **La discussion est ouverte et les points suivants sont abordés :**

- La valeur du point est toujours de 1 million environ, même avec un indice à 70 (désenchevêtrement).
- Lors de la baisse de l'indice fiscal à 100, le Conseil communal avait prévenu qu'il se réservait la possibilité d'augmenter cet indice en cas de difficultés financières.
- Plusieurs commissaires annoncent d'emblée qu'un **référendum** sera lancé contre la hausse d'impôts et ce afin d'obliger la Ville **à réduire les dépenses et les salaires**. Il est cité en exemple, que 36 employés communaux (25 postes) sont partis de leur plein gré en 2004 et qu'ils ont été remplacés. Il aurait fallu essayer de ne pas repourvoir ces postes, cela aurait permis de réaliser des économies. Il faut agir avant que les gros contribuables ne quittent la Ville. **Réponse** : le Conseil communal explique que **tous les postes n'ont pas été repourvus et**

**que l'effectif est actuellement « light »** par rapport à la Ville de Neuchâtel par exemple. Même remarque par rapport aux dépenses, qui sont déjà proportionnellement plus basses chez nous. Les prestations que la Ville propose sont appréciées par les citoyennes et citoyens. Le problème principal de la Ville c'est le manque récurrent de recettes. Le défi actuel est de maintenir le niveau des prestations et de faire jouer la solidarité.

**Un commissaire** souligne que si cette augmentation n'est pas une surprise, ce n'est évidemment pas agréable. Mais il est rappelé qu'à l'époque, c'est un indice à 108 dont il était question pour permettre à la Ville de fonctionner à satisfaction, il est donc clair qu'avec un indice à 100, il n'est pas possible pour notre commune d'espérer atteindre l'équilibre financier. De plus le discours sur la baisse de la fiscalité comme « aspirateur à gros contribuables » ne s'est réalisé nulle part ; il s'agit d'un discours purement idéologique.

- Il est relevé par plusieurs commissaires que si referendum il y a, il faut que les citoyennes et citoyens soient clairement informés sur les enjeux : **« soit une hausse d'impôts, soit des coupes dans les prestations »**.
- Cela fait quelques années que ce sujet est d'actualité et que la fiscalité ne permet plus à la Ville de continuer à assurer les prestations que l'on attend de la troisième ville de Suisse romande. Par exemple le poste **« Remise et rectificatifs »** indique une **perte de 5,6 millions** et met en évidence les contribuables qui ne paient pas ou qui ne peuvent pas payer leurs impôts. Il faudrait agir sur ce poste ainsi que sur les personnes qui déclarent « mal » leurs revenus et qui péjorent la situation de la communauté.
- Le **manque de collaboration et de solidarité entre partis** et à l'intérieur des partis est regretté par un commissaire qui souhaiterait que chacune et chacun pense d'abord à l'intérêt général avant de défendre des intérêts sectoriels.
- **Question** : est-ce que la volonté du Conseil communal de réaliser une économie supplémentaire entre 2 et 3 millions par année pourrait représenter par exemple la suppression de 35 postes de travail ?  
**Réponse** : le Conseil communal précise que lors de chaque départ, la question du remplacement se pose, mais un certain nombre de prestations doit être assuré et si on décide de manière arbitraire de supprimer 35 postes de travail, il faudra supprimer des services. **Cette économie n'est pas encore définie et elle est à faire en plus de l'augmentation d'impôts.** Il n'y a pas plus de « coulage » dans l'administration que dans le secteur privé. Les postes remplacés sont nécessaires ou alors il aurait fallu remettre en question les prestations. De plus, la quantité de travail à effectuer augmente. En ce qui concerne les salaires des employé-e-s communaux, dans le cadre des comparaisons faites pour la DECF, les salaires versés par la commune

sont inférieurs de 10% par rapport au marché du secteur public. Les chiffres définitifs seront bientôt connus.

Les comparaisons salariales devraient également être faites entre **l'administration et le secteur privé**. En effet, dans le public, les employé-e-s bénéficient d'une augmentation annuelle automatique, ce qui n'est pas le cas du secteur privé. **Réponse du Conseil communal** : la Ville serait prête à faire ce genre de comparaisons (régionales) mais les entreprises privées sont peu enclines à divulguer les salaires qu'elles versent. De plus, dans le privé, les entreprises peuvent se permettre de « négliger » un peu la partie administrative alors que pour une collectivité publique, il s'agit de l'activité principale. Donc la structure des postes n'est pas la même dans le privé (essentiellement secteur secondaire) et le public (essentiellement secteur tertiaire) d'où la difficulté de comparaison.

Il faudrait plus de rigueur par rapport aux personnes qui d'après leur fonction ont **l'obligation d'habiter en Ville** et qui en réalité vivent ailleurs. **Réponse du Conseil communal**: la question de la domiciliation du personnel de la Ville est suivie de très près. Par ailleurs, il n'est pas toujours possible de trouver le personnel qualifié dans notre Ville ou dans la région.

- Le Conseil communal précise que **l'étude sur l'image de la Ville** a démontré que les personnes qui quittent la Ville le font en premier lieu pour des raisons liées à l'emploi et aux logements de standing, et que la **fiscalité ne vient qu'en 4<sup>ème</sup> position** des raisons invoquées. Il faut donc mener une action forte sur l'offre en logements de qualité en ville.
- Un commissaire relève que la situation est complexe, le refus d'une hausse d'impôts pourrait mener au démantèlement des prestations publiques et de l'idée même d'une ville. La Chaux-de-Fonds se transformerait en un village à 15 km de la capitale. Les choix seront donc avant tout politiques. De plus si la Commune ne joue plus son **rôle de Ville-centre**, il est à craindre pour le RUN et également pour le rapprochement avec le Locle.
- Un commissaire relève que cela fait des années que **des promesses d'économies sont faites et qu'il ne se passe rien**. Il faudrait attendre les comptes 2005 et les économies effectives et démontrées avant d'augmenter les impôts. Il faudrait également supprimer certaines prestations non rentables comme l'orthophonie ou l'orthodontie, mais en gardant les contrôles.
- Le Conseil communal précise que les économies annoncées ne sont pas des promesses, mais une nécessité qu'il faudra réaliser, même si effectivement rien ne garantit que le Conseil communal réussisse à réaliser toutes les économies projetées. Il est précisé par le Conseil communal que : en ajoutant aux comptes 2004 les décisions de l'Etat qui péjorent les finances de 2 millions (suppression de la taxe foncière, évolution des factures sociales et désenchevêtrement) ce qui donne 18

millions + 2 millions = 20 millions, **le budget 2005, avec un déficit de 15 millions, représente déjà une amélioration de 5 millions et s'il faut encore trouver 2 millions cela va être excessivement difficile.**

- Il est relevé par un commissaire que **ce n'est que depuis la baisse d'impôts que le Conseil communal s'est penché sur l'analyse des missions** et qu'il aimerait voir des économies effectives avant d'augmenter les impôts. De plus on peut craindre qu'en cas de hausse d'impôts, le Conseil communal relâche son effort. **Réponse** : le Conseil communal a entrepris des économies depuis très longtemps, par exemple sur les salaires, la Ville a économisé 1,3 million, et même si la hausse d'impôts est acceptée cela ne suffira pas et la commune devra continuer à assainir les finances.
- Le Conseil communal précise que la commune a fait des économies importantes et l'on constate que **les charges sont bien maîtrisées par rapport au budget** (moins CHF 500'000.-), mais ces économies sont systématiquement annulées par des charges facturées par l'Etat.
- Si la situation financière de notre Ville est difficile, il est relevé par un commissaire qu'elle est l'une des villes les moins endettées du Canton. Ne faudrait-il pas admettre que démographiquement notre Ville a atteint sa taille idéale et qu'il **faut gérer cet équilibre** et non parler seulement de croissance? **Réponse** : le Conseil communal tente de gérer l'acquis, mais cela ne veut pas dire qu'il n'est pas nécessaire de développer certains domaines comme l'offre en logements par exemple.
- Annoncer **l'augmentation d'impôts et la nouvelle clé de répartition de la taxe déchets en même temps**, ce n'est pas très positif, et encore moins en prévision de la rencontre avec Le Locle du 14 avril (Idheap/Compas). **Réponse du Conseil communal** : pour ces annonces, un « timing » devait être respecté, le but étant d'éviter que cela se passe durant les vacances de Pâques, lorsque beaucoup de personnes sont en vacances.
- Un **point positif** est relevé ; il s'agit de l'adoption du Programme de législature qui a vu naître un **certain consensus entre les partis**. Il faut que la Ville continue d'investir, car même si la situation est difficile nous devons continuer à avoir des projets.
- Une question est posée : si par rapport au désenchevêtrement, la partie des charges reprise par l'Etat, qui représente **des charges dynamiques**, a été prise en compte par le Conseil communal? **Réponse** : oui, et les recettes fiscales ont la même dynamique. **L'état de la dette** est également cité, puisque cette dernière devrait baisser dans la mesure où l'Etat ne reprend pas que des actifs dans le dossier de l'EHM. **Réponse** : pour le moment, c'est une augmentation de 12% par habitant, ce qui n'est pas surprenant vu le déficit. En ce qui concerne le désenchevêtrement, pour ce qui est des murs (Cifom, EHM...), les discussions sont en cours avec Neuchâtel, l'Etat et Le Locle,

mais il n'y aura vraisemblablement pas de bénéfice, et de plus, les intérêts générés par la dette étaient subventionnés.

- Dans le privé, cela fait des années que l'on parle d'économies et l'idée de soumettre à la population **la question "augmentation d'impôts ou baisse des prestations"** est soutenue par plusieurs commissaires. **Réponse du Conseil communal** : il y a tout de même une différence entre les secteurs privé et public. Dans le premier, on supprime une prestation et on avertit les clients, dans le deuxième, c'est la population qui choisit les prestations, on ne peut pas supprimer une prestation sans autre. L'exemple de la **suppression du Musée des beaux-arts** est cité, en effet certaines prestations ne touchent que quelques pour-cent de la population et pourraient être remises en question par les citoyennes et citoyens qui ne se sentent pas concernés. **Réponse du Conseil communal**: il faut cependant faire attention en citant des prestations utilisées par une minorité de citoyennes et citoyens, comme celles de la culture, car on pourrait l'appliquer à tout un panel de prestations et il n'est jamais sain de dresser des "minorités" les unes contre les autres.

Toujours dans le domaine culturel une question est posée : pourquoi est-ce que dans ce domaine **c'est la collectivité qui paie pour quelques passionnés** alors que dans d'autres domaines, chacun paie par rapport à sa passion ? **Réponse** : le Conseil communal est ouvert à toute proposition, mais ce qui est problématique, c'est la manière d'envisager la question. Il est en effet discutable de comparer le prix d'entrée du Musée des beaux-arts (vocation culturelle) avec le Salon de l'automobile de Genève (vocation marchande). Il est rappelé qu'un musée a deux rôles. Le premier, c'est d'être le conservateur de ce qui appartient à la communauté, il est donc légitime que les citoyens y aient accès. Ensuite, lorsqu'une exposition est organisée, on peut faire payer. Il y a dans le monde entier de grands musées qui sont gratuits (collections), et c'est les expositions qui sont payantes.

Concernant la **suppression de postes, ce n'est pas forcément la qualité du travail qui est remise en question** mais plutôt le fait que **certaines prestations ne sont pas indispensables**. Par exemple le fait que certains formulaires de l'Etat civil sont traduits en 15 ou 17 langues c'est du gaspillage. **Réponse du Conseil communal** : il s'agit de faciliter l'intégration et de plus ces questionnaires sont pour la plupart fournis par l'Etat.

- Il est relevé que lors des dernières séances du Conseil général, et malgré la situation financière, **plusieurs demandes de crédits ont été faites, peut-être aurait-on pu se passer de ces investissements?** **Réponse du Conseil communal**: il y a des investissements dont l'effet n'est pas immédiatement perceptible, il faut faire un choix, et fixer les priorités, mais on ne peut pas arrêter d'investir totalement, sinon c'est la fin de la Ville en tant que telle. Une personne relève que lors des prochaines demandes de crédit au Conseil général, seules les dépenses « rentables » seront acceptées.

- Il est rappelé par le Conseil communal, qu'il est **nécessaire pour l'image de la Ville d'avoir un bon accueil**, tant au niveau du contrôle des habitants que pour la culture, le sport... De plus, le **Conseil communal doit anticiper et réagir** avant d'être dans le mur, c'est la raison de l'augmentation d'impôts, qui, s'ajoutant aux économies qui seront réalisées, devraient permettre de rétablir des finances saines et de continuer de pouvoir investir pour le futur.
- Une question est posée : si des coupes dans les prestations doivent être faites, ne faudrait-il pas les faire immédiatement ? **Il faut renoncer à la hausse d'impôts et baisser les prestations de type Musée d'histoire naturelle ou piscine.** Grâce à une communication idoine, il faut faire comprendre à la population que l'on ne peut pas tout garder, même si la commune continue à se préoccuper des plus démunis. **Réponse du Conseil communal**, il faudra et une augmentation d'impôts et une remise en cause de certaines prestations pour pouvoir espérer sortir la Ville des chiffres rouges.
- Il est rappelé par le Conseil communal, qu'une part importante des emplois proposés à La Chaux-de-Fonds par l'activité économique qui s'y développe profite à des contribuables qui paient leurs impôts en dehors de notre Ville. Dès lors, **le cliché qui veut que La Chaux-de-Fonds soit « assistée » par les communes plus riches du canton dans le cadre de la péréquation n'est qu'une lecture purement financière qui ne tient absolument pas compte de la création de richesses dont fait preuve notre Ville et qui profitent largement à l'ensemble du Canton, voire au-delà.**

## Séance du mercredi 13 avril 2005

### Personnes présentes :

Mmes et MM.	Pierre-Alain Borel Katia Babey Falce Théo Bregnard Annie Clerc-Birambeau Alex Fischli Philippe Lager	Jean-Charles Legrix Sylvia Morel Daniel Musy Alain Parel Pierrette Ummel Jean-Pierre Veya
-------------	---	--

Chef du service financier	René Barbezat
---------------------------	---------------

Conseil communal	Claudine Stähli-Wolf Didier Berberat Pierre Hainard	Laurent Kurth Michel Barben
------------------	---	--------------------------------

### Personnes excusées :

MM.	Patrick Herrmann Laurent Iff	André Schreyer
-----	---------------------------------	----------------

## **Examen des rapports des sous-commissions et examen de détail des comptes :**

Il est convenu de prendre chaque rapport de sous-commission avec une petite présentation de la situation par la personne en charge du rapport et ensuite les questions de détail avec les réponses du Conseil communal. Cette manière de procéder apparaît comme plus cohérente sur le fond et dans le but de faciliter la lecture, nous indiquons le poste.

### **Dicastère de Mme Claudine Stähli-Wolf, Présidente de la Ville**

Mme Annie Clerc-Birambeau résume son rapport de sous-commission.

#### **500. Affaires culturelles**

##### **31. Acquisitions**

Un commissaire trouve que le chiffre de CHF 50'000.- apparaît comme trop rond. Mme Claudine Stähli-Wolf explique que M. Berthoud, qui a pris sa retraite, avait proposé de vendre toutes ses œuvres à la Ville. En contrepartie une rente viagère de CHF 4'000.- par mois lui aurait été attribuée. Vu le coût de cette offre, le Conseil communal a décidé de lui acheter une sculpture pour le montant ci-dessus de façon à honorer la qualité de son œuvre dans des limites financières raisonnables.

##### **36. Subventions accordées**

Un commissaire regrette que la Commission financière n'ait pas le détail des subventions accordées, cela ne permet pas aux commissaires et à la population d'avoir une vision d'ensemble des personnes ou manifestations que la Ville soutient. Le Conseil communal donnera copie de cette liste à la Commission financière.

Un commissaire s'étonne que lors de chaque exercice, il y ait une différence de CHF 100'000.- entre le budget et les comptes pour les subventions. Ne serait-il pas judicieux de mettre directement CHF 100'000. - de plus au budget ? Le Conseil communal explique que la Ville est amenée à couvrir le déficit de nombreuses manifestations (Braderie, Fête de Mai, Carnaval, par exemple) et qu'il est difficile de prévoir les montants lors de l'établissement du budget. Il y a cependant une petite marge financière non affectée qui permet d'accepter quelques-unes des nombreuses demandes faites après l'élaboration du budget.

#### **501. Bibliothèque de la Ville**

##### **31. Biens, services et marchandises**

Pourquoi les frais d'études pour la bibliothèque n'ont pas été inclus dans le crédit général soumis au Conseil général? Le Conseil communal explique

qu'il s'agit d'une pr  tude qui a eu lieu avant le passage devant le Conseil g  n  ral.

### **511. MHN**

#### **48. Pr  lvements aux financements sp  ciaux**

Pourquoi un pr  lvement de CHF 258'000.- sur les r  serves ? Mme St  hli-Wolf : il s'agit de l'amortissement compl  mentaire pour le Naturama, on le retrouve au poste 511 332 1000.

### **514. MBA**

Il est relev   que les entr  es ont baiss   en 2004 et que pour enrayer cette baisse il faudrait se montrer plus dynamique. Pourquoi, alors que la Ville subventionne RTN et Canal Alpha, ne voit-on jamais de publicit   pour nos institutions dans ces m  dias ? Le Conseil communal est convaincu de l'excellent travail r  alis   par le conservateur, mais il admet que le mus  e ne communique pas assez. Le Charg   de communication et le Conservateur vont travailler ensemble afin de trouver des solutions. Canal Alpha et RTN estiment que si la Ville veut faire de la publicit  , il faut qu'elle la paie ! Le Conseil communal estime la remarque fond  e et reverra ses subventions dans ce sens.

#### **520. Office des sports et 522. Exploitation de la piscine**

Au poste 312 2100 « Electricit  -eau-gaz » on constate une augmentation de 50 %. Mme St  hli-Wolf r  pond qu'il y avait un probl  me de fonctionnement important : lorsque le budget   tait   puis  , le responsable n'enregistrait plus les factures. D  cision a   t   prise de mettre les compteurs    z  ro et de comptabiliser 14 mois d'exercice en 2004. M. Barbezat explique qu'   la d  charge du responsable du Service des sports, le probl  me   tait connu de l'ancien chef de la comptabilit  .

Le poste « Entretien des b  timents » (31424009) a explos   par rapport au budget ! Comment le Conseil communal explique ce d  passement ? Il est relev   par le Conseil communal que les installations sportives de notre Ville sont pour la plupart dans un   tat peu satisfaisant. De mani  re g  n  rale et depuis longtemps d  j  , le Service des sports n'a pas assez planifi   l'entretien des b  timents. Cela est d   principalement    une sous-dotation en personnel. Mme St  hli-Wolf a constat   un certain manque de rigueur dans l'  tablissement du budget du service ainsi que dans les demandes de cr  dit. La situation du Service des sports a   t   reprise en main et le prochain budget sera plus conforme    la r  alit  . L'entretien des b  timents sportifs va   tre repris avec M. Hainard qui b  n  ficie dans son service des comp  tences de professionnels, ce qui permettra une meilleure planification.

Sur le m  me sujet, il est relev   que ce d  passement est d   principalement    la r  fection du restaurant de la piscine. Le loyer a-t-il   t   augment   ? Oui.

<b>Dicastère de M. Didier Berberat, Directeur de l'instruction publique, de la jeunesse et des affaires sociales</b>
--

Mme Katia Babey Falce, résume son rapport de sous-commission.

### **Questions d'ordre général**

#### **Aide sociale :**

Un commissaire regrette qu'il n'y ait **pas de statistiques plus précises de l'aide sociale** dans le rapport de gestion. Qui en bénéficie et pourquoi ? Le Conseil communal admet qu'actuellement ces statistiques ne sont pas disponibles pour des raisons de ressources en personnel. Mais en 2005 déjà, on devrait pouvoir bénéficier d'informations plus précises grâce au logiciel Sacso mis en place par le SIC pour l'ensemble du Canton.

Une personne s'inquiète du « **tourisme social** » en provenance du Jura notamment et demande si la Ville peut faire quelque chose pour empêcher cela ? Monsieur Berberat explique qu'un certain nombre de personnes en difficulté préfère venir vivre en ville, car le contrôle social y est moins fort. Cependant, il ne faut pas oublier qu'il y a un pot commun cantonal et que pour les gens venant d'autres cantons, la facture est envoyée à l'ancien canton de domicile pendant 2 ans. De plus, la loi ne permet pas d'interdire à quiconque de venir s'établir à La Chaux-de-Fonds. Il est à signaler que 10 personnes provenant du canton du Jura sont venues s'établir dans notre ville depuis 2003.

Il est relevé le cas d'une maman qui a **refusé un appartement à CHF 600.- par mois** parce que le Service social lui a signalé qu'elle avait droit à un loyer de CHF 1'000.-. Peut-on agir contre ce type de comportement ? Il est répondu qu'il y a des forfaits-logements prévus par la loi et que même si on peut déplorer ce genre d'attitude, le service est lié par des normes. De plus, il appartient aux bénéficiaires de l'aide sociale de chercher eux-mêmes un logement. Il serait judicieux dans certains cas de mettre sur pied un « contrat social » entre la Commune et les bénéficiaires de l'aide sociale, afin que ces derniers rendent des services à la collectivité, par exemple en travaillant à la Sombaille, comme patrouilleur scolaire, etc.

Pourquoi le Service social n'exige pas une **preuve que les bénéficiaires cherchent du travail** ? Réponse du Conseil communal : il serait contraire à la Constitution d'exiger une telle preuve et il ne faut pas oublier que bon nombre de personnes aidées le sont justement parce qu'elles ne peuvent pas travailler (attente d'une rente AI, mère de plusieurs enfants sans formation, toxicomanie, alcoolisme). Il est relevé que de plus en plus de personnes émargent à l'aide sociale pour des compléments de salaire. L'exemple de personnes qui travaillent pour CHF 1'900.- par mois est cité par M. Berberat qui souligne que certains employeurs, en versant des salaires inférieurs au minimum vital, profitent du système. Il est précisé par M. Berberat que **25% de l'aide sociale versée l'est pour des**

**compléments de salaires** et que le passage des indemnités de chômage de 520 à 400 jours n'a pas amélioré la situation financière de l'aide sociale. Un commissaire rétorque que La Chaux-de-Fonds bénéficie encore des 520 jours. C'est vrai, mais pas l'ensemble du Canton, dès lors la participation au pot commun est supérieure pour notre Ville. Il est évident que les assistants sociaux tentent d'aider les personnes qui sont aptes à retrouver un emploi, mais on se heurte à des problèmes de manque de places de travail et souvent les personnes qui émargent à l'aide sociale n'ont pas de qualifications. Ce qui est préoccupant ce sont les jeunes qui commencent « leur carrière professionnelle » par l'aide sociale.

La lutte contre les **abus** est évoquée : la Commune a-t-elle les moyens de vérifier si les gens travaillent tout en touchant l'aide sociale ? M. Berberat a bon espoir que les contrôles soient encore plus efficaces lors de la fusion du Service social et de l'Agence AVS. Actuellement chaque assistant social prend régulièrement 15 dossiers au hasard pour un contrôle approfondi. Depuis la mise sur pied de ce contrôle, aucun cas d'abus n'a été constaté et dénoncé au Procureur avec une plainte.

Il est relevé que la **marge de manœuvre de la commune en matière** de possibles économies dans l'aide sociale est très réduite, tant nous sommes tenus par des dispositions légales cantonales, intercantionales ou fédérales.

Si **une citoyenne ou un citoyen découvre un abus**, que doit-il faire ? Le Conseil communal répond qu'il faut le dénoncer à M. Scheurer. Un commissaire dit qu'une personne a téléphoné au Service social pour signaler un abus et que la personne au bout du fil lui a répondu : « de se mêler de ses affaires » ! M. Berberat est très étonné puisque le service dénonce tout abus et qu'il est l'un des seuls à le faire.

Il est relevé que si on voulait être sûr de pas avoir d'abus, il faudrait faire tellement de contrôles que cela reviendrait beaucoup plus cher.

### **Crèches :**

Une question est posée sur le fait que le **déficit de la crèche de l'Hôpital** est pris en compte dans le compte santé en non pas dans le compte crèches : est-ce normal ? De plus le montant payé par les parents est inférieur à celui des autres crèches. Qu'en est-il de l'égalité de traitement ? Le Conseil communal répond que la **crèche de l'Hôpital est une crèche d'entreprise** et que dès lors elle ne répond pas aux critères légaux pour être reconnue. C'est tant mieux pour les comptes de la Commune, en effet c'est le Canton qui couvre le déficit alors que sinon ce serait à la Ville de couvrir le 80% de ce dernier. Les prix pratiqués par la crèche de l'Hôpital sont très proches de ceux des autres structures.

Un commissaire relève que la dotation en personnel serait plus importante dans les crèches privées que dans celles communales. M. Berberat: il n'y a qu'une crèche communale. Les règles sont les mêmes partout, et pour les crèches subventionnées et donc surveillées, les normes sont plus sévères,

mais pour celles qui ne sont pas surveillées, la marge de manœuvre est plus grande. De plus il est relevé que la Crèche communale est l'une des meilleur marché du Canton.

Un commissaire demande s'il ne serait pas judicieux **de fusionner le CAR et le délégué à la jeunesse** ? Cela permettrait des économies et de plus ces deux services font un peu la même chose. Il est relevé par le Conseil communal qu'il est déjà prévu des locaux ainsi qu'un secrétariat commun, mais que ces deux entités n'assument pas vraiment les mêmes tâches. Le poste de délégué à la jeunesse est prévu pour une durée de trois ans, à la fin 2005, un rapport sera soumis au Conseil général. Le Conseil communal est convaincu de l'utilité de ce poste en termes d'accueil et de coordination des activités de la jeunesse. Tous ces points seront repris dans le rapport précité.

### **313. Sombaille Jeunesse**

Au poste 31 « **Charges de personnel** », on constate une baisse importante par rapport au budget. Est-ce qu'on a réduit le personnel ? Le Conseil communal répond que deux postes étaient prévus dans le budget et acceptés par le Canton (un poste de cuisinier et un de maître socioprofessionnel) mais ces personnes n'ont pas pu être engagées pour diverses raisons.

### **315. Maisons de retraite**

Est-il prévu dans le budget 2005, une **baisse du déficit** qui reste important? Oui, à moyen terme le déficit devrait baisser et on devrait pouvoir atteindre l'équilibre financier. Les demandes pour les appartements rénovés sont nombreuses, mais il faut réussir à avoir deux studios libres contigus pour créer un appartement ce qui prend du temps. De plus la Ville est liée par le droit du bail et ne peut augmenter les loyers de manière trop importante. La Ville a demandé une reconnaissance LESPAS pour pouvoir bénéficier de subventions cantonales, mais au vu des finances de l'Etat, cela risque de prendre du temps.

### **317. Sombaille jeunesse - Job-coaching**

Ne pourrait-on pas remplacer « Job-coaching » par un nom français ? Le chef de service y réfléchit, de même que le chef de dicastère.

### **Instruction publique**

La question de la **domiciliation des enseignants** se pose. En effet, la loi prévoit qu'ils ont l'obligation d'être domiciliés en Suisse et il apparaît que certains d'entre eux vivent en France. Qu'en est-il ? Après enquête, le Conseil communal peut dire que trois enseignants ont obtenu l'autorisation de la commission scolaire d'être domiciliés en France pour des raisons familiales, mais ces personnes paient leurs impôts dans notre commune.

**481.-482. Centre de santé scolaire**

Ne faudrait-il pas **supprimer la clinique dentaire et ne garder que les contrôles** ? En effet, les dentistes privés gagnent bien leur vie, alors que la clinique dentaire fait des déficits importants. Ne serait-il pas plus avantageux de subventionner les soins d'orthodontie fournis par le privé pour les parents qui ont des difficultés financières ? Il est vrai que la clinique dentaire a connu quelques difficultés, mais la réorganisation (cf. rapport sous-commission) devrait permettre d'atteindre l'équilibre financier. Il est également relevé que les soins pour l'orthodontie sont longs et qu'il serait problématique d'arrêter sans savoir qui reprendrait les cas. Le Conseil communal est convaincu que la clinique dentaire répond à un vrai besoin au sein de la population. Le subventionnement des soins privés a été introduit dans d'autres communes et il n'est pas sûr que cela soit moins cher.

**Dicastère de M. Pierre Hainard, Directeur des infrastructures et des énergies**

M. Iff étant absent, c'est M. Pierre-Alain Borel qui résume le rapport de sous-commission.

Dans le rapport de gestion, il est noté par un commissaire, sous le chapitre gérance, que les comptes ne sont pas équilibrés parce que **les fermages** ne sont pas assez élevés. Le gérant devrait savoir que ces fermages peuvent être réévalués s'ils ne sont pas adaptés. M. Hainard répond que le rapport précise que les fermages peuvent difficilement être augmentés. Le commissaire rétorque que si ces fermages ne peuvent être augmentés, c'est qu'ils sont assez élevés et que dès lors le prix est conforme à la loi. M. Hainard répond qu'ils sont effectivement conformes, mais ce n'est pas avec les fermages que la Ville peut équilibrer les comptes.

M. Kurth explique qu'il ne faut pas voir la possession de domaines uniquement sur le plan financier. Nous sommes aujourd'hui coincés en matière **de promotion économique**, car quelques domaines pourraient être utilisés pour développer de l'industrie, mais nous n'avons pas de terrains à proposer en échange aux agriculteurs. La Commune doit donc avoir une discussion à long terme, afin d'avoir une réserve de terrains à échanger dans quelques années pour éviter les problèmes actuels.

Un commissaire s'inquiète de **l'attribution de travaux à des entreprises privées**. Il a entendu dire que c'est toujours les mêmes entreprises qui obtiennent les contrats. Le Conseil communal précise que, s'il s'agit de montants de moins de CHF 15'000.-, la Commune attribue de gré à gré en faisant attention à répartir les chantiers entre les différentes entreprises. Si la somme est supérieure à CHF 15'000.-, il est demandé des devis comparatifs, et pour des sommes plus importantes, la Commune est soumise à la loi sur les marchés publics.

Il est demandé s'il ne serait pas judicieux de faire une **liste de tous les véhicules, avec leur année de mise en service pour pouvoir mieux gérer le parc de véhicules de la Ville** ? Cette liste existe déjà et est à la disposition de la Commission financière.

### **200. Services des bâtiments**

Un commissaire demande si **l'Ancien Stand** est encore loué ? M. Hainard: la salle du bas est louée, celle du haut ne l'est pas pour des raisons de conformité.

### **201. Bâtiments divers d'utilité publique**

Un commissaire ne comprend pas le montant de **CHF 1'442'720.- inscrit au poste 3321000 (Amortissements complémentaires)** M. Kurth: c'est une mesure prise dans le cadre du budget 2005 afin de réduire les charges d'amortissement, ce montant se retrouve au poste 4801100 (Prélèvement réserve création locaux).

### **710. Enlèvement de la neige**

Un commissaire s'étonne de constater qu'au **budget, le montant indiqué est toujours très inférieur aux comptes**. Comment la Ville détermine-elle le montant à inscrire au budget? M. Hainard explique qu'il est procédé à une moyenne des coûts des dix dernières années. Il est certain que c'est un poste budgétaire difficile à prévoir. Cet hiver, par exemple, le budget pour le sel a atteint des records, de plus le gel a causé des dégâts très importants aux routes et trottoirs.

### **715. Service des ateliers**

Au poste : **Assurances choses** le montant passe de CHF 35'350.- à CHF 60'845.-, pourquoi ? M. Hainard répond qu'il s'agit d'une hausse des primes d'assurances due à une augmentation des sinistres.

Au poste 3191000 (Frais d'administration et généraux), dans les remarques, il est mentionné que le dépassement est dû à l'augmentation de la **taxe poids lourds** et des frais d'expertises. Cette augmentation était pourtant prévisible et aurait dû être intégrée dans le budget. Non, ce n'était pas prévisible, le montant est fonction du nombre de kilomètres roulés.

### **716. Enlèvement des déchets non valorisables**

#### **48. Prélèvements à réserve déchets montant : CHF 379'370.77**

Le Conseil communal signale que si une partie des rapports n'est pas parvenue à la Commission dans les délais habituels, c'est en raison du changement qui nous a été imposé par le Tribunal. Près de 900 demandes d'arrangements sont parvenues à la comptabilité, ce qui correspond à plus de 200 h de travail sur 15 jours. **Cette taxe pose des problèmes financiers à un grand nombre de citoyennes et citoyens**. La Commune a tenté de trouver des compensations, mais chaque proposition

s'est heurtée au droit et au service des communes. En effet, les compensations sociales que nous accordions jusqu'ici ont été considérées comme une manière de sortir du compte Taxe déchets pour entrer dans le budget général via le budget social. Ce prélèvement a juste permis de réduire le montant de base de la taxe. De plus, le travail occasionné par le prélèvement de la taxe déchet est disproportionné par rapport aux montants encaissés et aux problèmes générés, et pour les contribuables, et pour l'administration.

Nous ne connaissons au surplus pas les frais que va engendrer l'encaissement par BV roses. Il y a également les frais liés au dicastère de M. Hainard pour la taxation et la programmation.

Le Conseil général sera-il saisi d'un rapport concernant **la taxe au sac**?

Le Conseil communal va répondre à un postulat déposé sur cet objet. Une commission cantonale étudie cette possibilité et la Commune pourrait introduire une taxe au sac cumulée avec une taxe de base pour couvrir le ramassage (frais fixes). Cette solution permettrait de ne pas dépasser 2 francs par sac, somme au-delà de laquelle le système ne fonctionne plus selon les études faites. Le problème est que ce système cumule les inconvénients.

Est-ce que le prélèvement à la réserve concernant la taxe déchets est soumis à décision du Conseil général ? A partir de quel montant est-ce le cas ?

Le Conseil communal explique que pour une nouvelle dépense, il s'agit des compétences habituelles soit CHF 100'000.- par le Conseil communal et au-delà par le Conseil général. Mais dans le cas d'espèce, il s'agit d'un fonds de compensation et non de véritables réserves. Ce fonds a été constitué par le surplus de taxes prélevé les années précédentes.

### **730. Service des Espaces verts**

La Ville entend-elle se rapprocher du Centre de **Cernier** ? Cela a été étudié, il a quelques années, mais l'étude ne s'est pas révélée satisfaisante. En effet, Neuchâtel voulait produire les plantes pour nous. Le problème est que le personnel des Espaces verts et la Voirie collaborent étroitement et que, notamment en hiver, le personnel des Espaces verts vient en renfort pour le déneigement.

### **740. Cimetière et centre funéraire**

Qu'en est-il du projet de **carré confessionnel** ? Mme Stähli-Wolf continue de s'occuper de ce dossier, qui n'est pas encore finalisé. C'est un sujet délicat qui risque de cristalliser un certain malaise dans la population. Le Conseil communal devrait prendre une décision et trancher dans les semaines à venir.

**Dicastère de M. Laurent Kurth, Directeur des finances, de l'économie et de l'urbanisme**

M. Alex Fischli résume son rapport de sous-commission.

M Kurth, précise que les effets de **l'APMS et du délai de carence** sont inférieurs **de moitié environ** aux prévisions ...". Car même si l'économie n'apparaît pas dans les comptes des RH, car il n'y a pas eu de recettes à ce moment-là, après analyse faite dans tous les services où des mouvements de personnel ont eu lieu, nous sommes arrivés à des chiffres de 1,1 à 1,3 mios d'économies nettes, soit 45 à 50% d'économies réalisées liées à des délais de carence ou à des suppressions de postes. Le projet de hausse de l'indice fiscal promet des discussions animées, mais le Conseil communal pense que, sans cette mesure, il sera impossible de rétablir des finances saines.

L'évaluation du désenchevêtrement prouve que notre Ville a payé plus que ce qu'elle ne devait pendant de nombreuses années.

Un commissaire demande que les sous-commissions bénéficient des **rapports des contrôles des comptes**. Cela sera fait lors des prochaines séances de sous-commissions.

**Dicastère de M. Michel Barben, Directeur de la population, de la sécurité et de l'environnement**

M. Daniel Musy, rapporteur de la sous-commission, regrette un manque d'unité entre les différents rapports de gestion. En effet, certains sont très détaillés, alors que pour d'autres, il n'y a que deux pages. Ne faudrait-il pas faire une directive à l'attention des chefs de service pour avoir une plus grande unité ? M. Kurth répond que cette question est encore ouverte. Ces rapports posent également problèmes dans leur gestion au niveau informatique par le Service financier. Le temps ayant manqué, les instructions transmises étaient d'ordre général. Ce que le Conseil communal souhaite privilégier à l'avenir c'est un rapport succinct, avec une perspective historique et les indications importantes, et ainsi limiter la taille de ces rapports, les services pouvant publier un rapport plus complet à part. Une réflexion est en cours pour examiner si la Chancellerie ne devrait pas reprendre ce travail, dans la mesure où il doit se faire en même temps que le bouclage des comptes.

**140. Etat civil**

La question de la **fusion des Etats civils de la Chaux-de-Fonds et du Locle** est soulevée. Une première étude financière, basée sur une répartition en fonction du nombre d'habitants, démontre que cela coûterait plus cher à la Commune. Une 2<sup>ème</sup> étude, basée sur l'état des travaux de l'introduction des données dans Infostar, est en cours.

Au poste 351200 « **Redevances documents d'identité de l'Etat** », pourquoi y a-t-il une telle différence entre le budget et les comptes ? Le Conseil communal explique que lors de la création du nouveau passeport une certaine « folie » s'est emparée de la population. Le Conseil communal a pensé que cela allait se calmer en 2004, mais ce ne fut pas le cas. Cependant le nombre de demandes devrait baisser en 2005.

### **810. SHE-Hygiène et salubrité**

Pour le Service de l'hygiène et de l'environnement, une analyse est actuellement faite par l'IDHEAP (rapport pour début juin) qui donnera le profil pour le remplacement du chef de service et étudie également la question des doublons et des synergies qui pourraient être trouvées avec le Canton ou les différents services de la Ville.

### **820. Abattoirs**

Pourquoi la Commune supprime un service rentable ? Où en est le projet de transformation du bâtiment pour accueillir les archives cantonales. Ne peut-on pas obtenir de l'Etat une prolongation d'une année pour l'exploitation des abattoirs ? La Commune est en pourparlers avec le Canton, l'étude se poursuit pour trouver des partenaires comme la Confédération.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

Le rapport est approuvé à l'unanimité des membres présents.

La « rapporteure »  
Mme Katia Babey Falce

Le 25 avril 2005